

Convention de codirection de thèse

Section à compléter par l'étudiante ou l'étudiant

Nom : Prénom : NI :

Faculté : Programme d'études :

Titre provisoire de la thèse :

Convention de codirection¹

Nom de la directrice ou du directeur de thèse (membre de l'Assemblée de la FESR) :

Nom de la codirectrice ou du codirecteur proposé :

Nom de l'institution d'attache :

Statut : membre de l'Assemblée de la FESR professeur/professeur associé
à l'emploi de l'Université de Moncton (préciser le rang professoral) :

1. Décrire les responsabilités scientifiques et engagements matériels respectifs de la direction et de la codirection

Directrice ou directeur de thèse :

Codirectrice ou codirecteur :

2. Propriétés intellectuelle et éthique (voir point 13 : <https://www.umoncton.ca/fesr/node/269>)

3. Statut des auteurs des publications découlant de la thèse

4. Modalités de rémunération relatives à la direction et à la codirection

(Inscrire le nombre de crédits ou montant forfaitaire pour chacune des parties)

Directrice/directeur :

Codirectrice/codirecteur :

5. Signatures

En signant, toutes les parties signifient qu'elles ont pris connaissance de la politique *Codirection de thèse* de la Faculté des études supérieures et de la recherche et qu'elles acceptent les termes de la présente convention de codirection de thèse.

Étudiante ou étudiant

Signature

Date

Directrice ou directeur de thèse

Signature

Date

Codirectrice ou codirecteur de thèse

Signature

Date

Doyenne ou doyen de la faculté d'attache du programme d'études

Signature

Date

Présidente ou président du CES

Signature

Date

Doyenne, doyen ou mandataire de la FESR

Signature

Date

Responsable de la distribution : FESR

original : Registrariat

copie : FESR; faculté; école/département; présidente ou président du CES; directrice ou directeur de thèse; codirectrice ou codirecteur de thèse; étudiante ou étudiant

¹ [Politique - Codirection de thèse](#)